

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13/04/2023

= := := :=

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Convocation du 06/04/2023

Affichage le 06/04/2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi 13 AVRIL, à 18 H

Le Conseil Municipal de la Commune de RUE (Somme), s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur convocation et sous la présidence du maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DELARUE Dominique,
DUFRENOY Christophe – Adjoint

MAGNIER Annita, CAROUGE Gisèle, SCHULER Angéline, BEAUVISAGE Emmanuel,
RAEPSAET Dominique, GRAVELINE Daniel, LECOUTRE Gilles, HOCQUINGHEM
Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, GOUESBIER Odile -
Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : PROVILLE Nathalie par DUFRENOY Christophe,
LEPAYSAN Joanny par GRAVELINE Daniel, LENNE Martine par HAREUX Dany,
LEDOUX Katia par THUEUX Jacky, MANIER Yves par CAROUGE Gisèle, RENARD
Richard par HOCQUINGHEM Marie-Christine.

Absent excusé : -

Absent : -

Secrétaire de séance : SCHULER Angelina.

Objet : Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023. DL19.23



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget*

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle sera disponible sur le site internet de la ville (www.villederue.fr) dès son retour du contrôle de légalité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires :

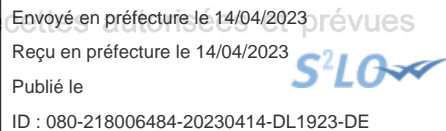
- annualité,
- universalité,
- unité,
- équilibre,
- antériorité.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 080-218006484-20230414-DL1923-DE



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être, en temps normal, voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt (aucun emprunt n'a été contracté depuis 2008),
- de tenir compte de l'impact de contexte économique et sanitaire sur les dépenses locales,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Au 1^{er} janvier 2023 la commune de RUE comptait 3 202 habitants.

2. La section de fonctionnement

2.1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (bibliothèque, étangs, chasse, locations marais et logements communaux, droits de place du marché de plein air, entrées au musée, visites guidées ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 3 878 386 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien de la voirie, l'entretien et les dépenses d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières, de petit équipement et de fournitures pour les services

techniques et administratifs, les prestations de services effectuées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 080-218006484-20230414-DL1923-DE



Pour 2023 les prévisions des salaires (chapitre 012) s'élèvent à 39,98 % des dépenses réelles de fonctionnement de 3 824 407 € (31 agents titulaires ou stagiaires (postes pourvus) au tableau des effectifs mis à jour au 13 avril 2023, 3 CDD, 1 contrat aidé, 1 contrat d'apprentissage).

Pour mémoire :

- 2019 : chapitre 012 = 1 434 550 € sur 3 352 187 € de dépenses réelles de fonctionnement soit 42,79 % (33 agents titulaires, 3 CDD, 1 contrat aidé)
- 2020 : chapitre 012 = 1 417 050 € sur 3 308 714 € de dépenses réelles soit 42,83 % (33 agents titulaires, 2 CDD)
- 2021 : chapitre 012 = 1 416 050 € sur 3 888 942 € de dépenses réelles soit 36,41 % (33 agents titulaires ou stagiaires, 2 CDD)
- 2022 : chapitre 012 = 1 528 850 € sur 3 686 513 € de dépenses réelles soit 41,41 % (33 agents titulaires ou stagiaires, 1 CDD, 3 contrats aidés, 1 contrat d'apprentissage)

Les prévisions par rapport à l'année 2022 sont stables.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- les impôts locaux,
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

2.1.1. Fiscalité

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale la commune ne perçoit plus depuis 2021 de taxe d'habitation, hormis pour les résidences secondaires. A compter de 2023, le pouvoir de vote du Taux de taxe d'habitation est rétabli et porte sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Les taux de fiscalité directe locale restent inchangés depuis 2008.

Le produit attendu de la fiscalité locale sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non-bâti s'élève à 1 429 224 € pour 2022.

Pour 2023 les bases d'imposition augmentent sensiblement (+1,07 % d'évolution) :

TH : 453 614 en 2022 et une prévision de 485 820 € pour 2023

TFB : 2 433 653 en 2022 et une prévision de 2 597 000 en 2023

TFNB : 201 722 en 2022 et une prévision de 215 900 en 2023

2.1.2. Dotations :

L'année 2023 a vu le maintien des dotations de l'Etat.

Pour mémoire :

- D.G.F. montant total 2019 : 903 980 €
- D.G.F. montant total 2020 : 937 786 €
- D.G.F. montant total 2021 : 946 741 €
- D.G.F. montant total 2022 : 964 776 €

	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	365 751 €	364 649 €	366 176 €	368 176 €
Dotation de solidarité rurale « bourg centre »	287 671 €	296 939 €	310 497 €	330 725 €
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	63 715 €	63 369 €	63 495 €	73 556 €
Dotation de solidarité rurale « cible »	95 704 €	103 486 €	113 094 €	113 813 €
Dotation nationale de péréquation	124 945 €	118 298 €	111 514 €	105 513 €
Dotation élu local	0 €	0 €	0 €	333 €
Dotation biodiversité et aménités rurales	0 €	0 €	0 €	13 087 €
Montant total	937 786 €	946 741 €	964 776 €	990 122 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 080-218006484-20230414-DL1923-DE

2.1.3. Recettes de services

L'impact du contexte économique et sanitaire actuel a été pris en compte dans l'évaluation des recettes de services (droits de places, locations de salles, régies...).

2.2. Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses

Chapitres	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dépenses courantes	1 864 640 €	1 619 46 0 €	1 752 75 0 €
Dépenses de personnel	1 416 05 0 €	1 528 85 0 €	1 528 85 0 €
Autres dépenses de gestion courante	336 224 €	283 010 €	291 482 €
Dépenses financières	56 728 €	50 661 €	45 357 €
Dépenses exceptionnelles	19 200 €	12 700 €	12 700 €
Autres dépenses, dotations aux amortissements et atténuations de charges	100 000 €	101 043 €	100 669 €
Dépenses imprévues	96 100 €	90 289 €	92 099 €
Total des dépenses réelles	3 888 942 €	3 686 51 3 €	3 824 40 7 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	66 949 €	66 336 €	53 979 €
Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
Total	3 955 89 1 €	3 752 84 9 €	3 878 38 6 €

Recettes

Chapitres	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes de services	177 492 €	185 200 €	206 100 €
Impôts et taxes	1 572 509 €	1 617 670 €	1 697 170 €
Dotations et participations	1 045 124 €	1 075 276 €	1 150 744 €
Autres recettes de gestion courante	143 170 €	80 000 €	80 003 €
Recettes exceptionnelles	58 102 €	5 000 €	3 500 €
Recettes financières	9 €	107 €	123 €
Autres recettes et atténuation de charges	10 000 €	28 500 €	63 770 €
Total des recettes réelles	3 006 406 €	2 991 753 €	3 201 410 €
Excédent reporté	949 485 €	761 096 €	676 976 €
Produits et écritures d'ordre entre sections	0 €	0 €	0 €
Total	3 955 891 €	3 752 849 €	3 878 386 €

3. La section d'investissement

3.1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle salle ou la réhabilitation d'un bâtiment existant, à la mise aux normes de sécurité ou normes européennes des installations, à la réfection du réseau d'éclairage public, de la voirie communale ...).

3.2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses

Chapitres	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Solde d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €
Remboursement d'emprunts	113 148 €	118 264 €	123 614 €
Opérations d'équipement	1 385 260 €	2 017 045 €	1 529 520 €
Dépenses imprévues	23 044 €	22 315 €	6 287 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser	309 676 €	281 651 €	726 911 €
Total	1 831 128 €	2 439 275 €	2 386 332 €

Recettes

Chapitres	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Virement à la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
FCTVA	110 000 €	100 000 €	85 491 €
Mise en réserves	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Cessions d'immobilisations	66 949 €	66 336 €	53 979 €
Subventions	65 998 €	403 809 €	348 492 €
Emprunts	0 €	0 €	0 €
Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €	0 €	0 €
Excédents	572 708 €	859 130 €	898 370 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Total	1 831 128 €	2 439 275 €	2 386 332 €

Equilibre en dépenses / recettes = 2 386 332 €

3.3. Principaux projets de l'année 2023 :

- réhabilitation et rénovation thermique des deux pavillons du Groupe scolaire Gabriel Denoy
- effacements de réseau route d'Abbeville,
- video-protection – ajout de caméras,
- travaux de reprise de tombes au cimetière,
- plantations diverses,
- ajout d'éléments au skate-park,
- chauffage de l'église Saint-Wulphy,
- passerelle et signalétique pour le parcours des étangs à Lannoy,
- travaux de voirie chemin de la Madeleine,
- travaux de voirie rue du Grand Voyeul.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 080-218006484-20230414-DL1923-DE

SLOW

3.4. Subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat :

- DSIL pour les travaux sur les logements du groupe scolaire et le gymnase (réalisation 2022-2023), et sur les 2 pavillons.
- DETR pour les protections incendie et l'aménagement du parvis de la cité scolaire – réalisation 2022

- de la région : toiles Siffait de Moncourt - réalisation 2022-2023

- du département : Tyrolienne (réalisation 2022), éclairage public, skate-park,

- autres : /

4. Les données synthétiques du budget – récapitulatif

4.1. Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- **recettes :**

excédent exercice 2022 :	676 976 €
nouveaux crédits :	3 201 410 €
TOTAL :	3 878 386 €

- **dépenses :**

nouveaux crédits :	3 878 386 €
--------------------	-------------

4.2. Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- **recettes :**

solde d'exécution reporté :	898 370 €
nouveaux crédits :	1 487 962 €
TOTAL :	2 386 332 €

- **dépenses :**

crédits reportés :	726 911 €
nouveaux crédits :	1 659 421 €
TOTAL :	2 386 332 €

4.3. Annuité de la dette

- Montant des échéances 2023 : 167 971 € dont 123 614 de capital et 44 357 € d'intérêts.

Ci-annexée une projection de l'endettement jusqu'en 2026.

Fait à RUE, le 13 avril 2023

Le Maire, Jacky THUEUX

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
CERTIFIE CONFORME



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 080-218006484-20230414-DL1923-DE



COMMUNE DE RUEIC
3 RUE
SABEST DUKKONT
80130
Rue

Date : 14/04/2017 11:27

ENDETTLEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Années										
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
09593	TRE VRO DI GRAND VOYEU-D'Orbailletun CM	23 832,71	23 832,74	23 832,71	22 832,71	22 382,71	23 802,71	23 802,71	23 802,71	23 802,71	23 802,71	23 832,71
09039	TRX VRO DL GRAND VOYEU-D'Orbailletun CM	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60	8 685,60
09036	ACQUISITION IMMEUBLES-BALAYEUS	14 804,74	14 720,36	14 808,67	14 852,42	15 388,01	15 218,65	15 354,06	15 487,71	15 639,67	15 792,88	15 792,88
09027	TRAVAUX ET ACQUISITION	23 052,56	21 052,56	21 052,56	23 052,56	23 382,56	21 052,56	23 052,56	23 052,56	23 052,56	23 052,56	23 052,56
10039	Pat. Bastionbet-Ver-voic-bis-9	87 249,78	88 249,78	82 249,78	82 249,78	52 249,78	52 249,78	52 249,78	52 249,78	52 249,78	52 249,78	52 249,78
11041	Traff. emprunt lux type su: wch plus vancat-Teurbe-	45 465,65	45 381,47	45 370,80	45 296,59	40 133,91	43 086,84	44 589,61	44 927,32	44 800,64	44 701,41	44 701,41
Total budget BUDGET COMMUNAL		167 685,04	167 792,90	167 780,11	167 889,25	167 873,50	167 923,14	167 970,64	168 040,48	168 064,90	168 064,90	115 861,67

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 080-218006484-20230414-DL1923-DE